L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 17 AOUT 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARMY.
No 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 17 AOUT

POUR LE CONGRES,
DEUXIEME DISTRICT.
T. G. HUNT

Trésorier d'Etat :
[illegible] HAYES—de la Nouvelle-Orléans

Auditeur des Comptes Publics :
JOHN E. KING—de St Landry.

Surintendant des Ecoles Publiques :
A. M. LAMON—de Ouest-Bâton-Rouge.

Whigs du 5me district.

Les whigs du 5me district représentatif sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu au café d'Orléans, JEUDI, 18 du courant, à 7 heures et demie du soir, dans le but de nommer des délégués à la convention de l'arrosse.

Les whigs sont priés d'être exacts, car des affaires importantes seront soumises à l'assemblée.

Whigs du Septième District Représentatif.

Les whigs de ce district, s'étendant du centre de la rue Esplanade au centre de la rue des Champs-Elysées et du fleuve au lac, sont invités à s'assembler au café Magnolia, à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Moreau, samedi le 20 courant, à huit heures P. M. à l'effet de nommer des candidats pour membres à la Chambre des Représentans, d'être des délégués aux Conventions congressionnelles et paroissiales, la première de ces délégations ayant un candidat pour représenter le premier district au Congrès, et la seconde des candidats pour le Sénat, pour shérif, coroner, greffiers de cours et assesseurs, et à l'effet de choisir en outre des délégués pour désigner des candidats aux autres places dont l'élection s'effectue par le vote seulement du Troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, (ancienne troisième municipalité.)

Pour les noms, voir la partie anglaise.

Whigs du Huitième District Représentatif

Les Whigs de ce district, s'étendant du centre de la rue Champs Elysées au centre de la rue d'Enghien et de l'Avenue Lafayette, sont invités à s'assembler au café de Nicolas Valory, à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Bons Enfans, samedi le 20 courant, à huit heures P. M. à l'effet de nommer des candidats pour membres à la Chambre des Représentans, d'être des délégués aux conventions congressionnelles et paroissiales, la première desquelles désignera un candidat pour représenter le premier district au Congrès et la seconde des candidats pour le Sénat, pour shérif, coroner, greffiers de cours et assesseurs, et à l'effet de choisir en outre des délégués pour désigner des candidats aux autres places, dont l'élection s'effectue par le vote seulement du Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans (ancienne troisième municipalité.)

Pour les noms voir la partie anglaise.)

WHIGS DU NEUVIEME DISTRICT REPRESENTATIF.

Les whigs de ce district, s'étendant du centre de la rue d'Enghien, et de l'Avenue Lafayette, à la limite [illegible] de la paroisse d'Orléans, sont invités à s'assembler au café de George Roy, à l'encoignure des rues [illegible] et Montégut, samedi le 20 courant, à huit heures P. M. à l'effet de nommer un candidat pour membre à la Chambre des Représentans, d'être des délégués aux Conventions Congressionnelles et paroissiales, la première desquelles désignera un candidat pour représenter le Premier District au Congrès, et la Seconde, des candidats pour le Sénat, pour Shérif, Coroner, Greffiers de Cours et Assesseurs, et à l'effet de choisir en outre des délégués pour désigner des candidats aux autres places dont l'élection s'effectue par le vote seulement du Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans (ancienne troisième municipalité.)

Pour les noms voir la partie anglaise.)

AFFAIRE KOZTA.

Des dépêches officielles relatives à l'affaire de Smyrne ont été reçues à Washington. Elles confirment les détails qui nous sont parvenus par les journaux français. L'*Union* approuve hautement la conduite du capitaine Ingraham ; ce journal exprime sans doute l'opinion du gouvernement. Le *National Intelligencer* est moins explicite ; il convient que le commandant du *St Louis* a montré beaucoup d'énergie, mais il n'est pas bien sûr que le capitaine Ingraham eût le droit de réclamer M. Kozta, ce dernier n'étant pas encore citoyen américain et n'ayant fait aux Etats Unis que les premières démarches nécessaires pour obtenir des lettres de naturalisation.

Si nous osions à notre tour hasarder une opinion sur une question que dans les cas douteux il faut savoir se prononcer pour le parti de l'humanité. Mais en admettant que le droit du capitaine Ingraham fût contestable, les abîres autrichiens avaient-ils de leur côté l'ombre même du droit ? Smyrne appartient à la Turquie. Kozta, réfugié hongrois, avait obtenu la permission de quitter le territoire ottoman à condition de n'y jamais revenir. Il y retourne cependant. C'est évidemment aux autorités turques de le punir s'il y a lieu. Mais non, c'est le consul-général d'Autriche qui prend l'initiative et qui, contrairement à toute espèce de légalité, fait arrêter M. Kozta. Depuis quand un consul autrichien peut-il arrêter en pays étrangers les sujets de Sa Majesté l'empereur Joseph ? Ose-rait-on le faire aux Etats-Unis ? Non, certes, et si M. Weckbecker l'a tenté à Smyrne c'est qu'il comptait sur la faiblesse des autorités turques. En effet l'attentat s'est accompli sans que le pacha parût seulement s'en émouvoir, et si la corvette *St Louis* n'était entrée en rade au moment où le *Hussar* se disposait à sortir du port ce navire eut emporté le réfugié.

Nous pensons avec le *National Intelligencer* que le capitaine Ingraham n'avait peut-être pas *absolument* le droit de réclamer Kozta, mais dans les circonstances données il le possédait *exceptionnellement*. C'était au gouverneur de Smyrne à exiger la remise du réfugié hongrois. N'ayant pas osé le faire, il est évident qu'un autre devait prendre l'initiative à sa place, car enfin on ne laisse pas ainsi enlever un homme au mépris du Droit des gens, et on ne reste pas impassible devant tant d'audace. On conduisait Kozta pour le plonger dans les cachots autrichiens, peut-être pour l'exécuter. Qui pouvait se présenter pour le réclamer ? Le consul de France ? Non, cela eût pu passer pour protester. Le consul d'Angleterre, ou d'Espagne, ou de Prusse ? Pas d'avantage.

Mais Kozta, pendant son séjour aux Etats-Unis, avait fait devant les tribunaux et sous serment les déclarations nécessaires pour devenir citoyen américain. Il avait en outre un passeport américain. Le réfugié hongrois se trouvait donc par là même soustrait à la domination de l'Autriche qui admet la naturalisation en pays étranger. La déclaration par laquelle Kozta abjurait toute allégeance vis-à-vis l'empereur d'Autriche lui donnait donc droit jusqu'à un certain point à la protection des Etats-Unis. Nous disons jusqu'à un certain point, car si les autorités turques avaient fait leur devoir, l'intervention du capitaine américain n'eut point eu d'excuse. M. Ingraham s'est cru autorisé, en l'absence de toute espèce de démarche de la part du gouvernement, à réclamer Kozta, et il a eu raison. Qu'aurait-on dit s'il avait laissé s'accomplir sous ses yeux l'odieux attentat des sbires grecs ou autrichiens, sans s'y opposer *de peur de n'y point être strictement autorisé* ? Un pareil scrupule [illegible] qu'autant que l'enlèvement du [illegible] constituât pas une violation flagrante du droit des gens. Comment ! je verrai un meurtrier commettre un assassinat et je lui permettrais de s'enfuir, parce que je n'ai pas de mandat légal pour l'arrêter ou parce que la police reste inactive ! La conscience publique se révolterait si l'on osait proclamer une pareille doctrine. Eh bien ! la situation était identiquement la même à Smyrne. Il y avait là un homme, Kozta, que des brigands venaient d'enlever pour le condamner peut-être à la mort : le pacha reste coi et n'intervient pas. Le devoir d'un homme de cœur était de s'opposer à la perpétration du crime médité par l'Autriche, et nous sommes heureux que le capitaine Ingraham l'ait compris et l'ait courageusement rempli. A part les considérations d'humanité il en avait *exceptionnellement* le droit comme nous croyons l'avoir démontré plus haut. Au lieu de discuter la question à propos de courage, sachons au contraire rendre hommage à la bravoure d'un [illegible] qui seul, au fond de l'Europe [illegible] puissances despotiques de l'ancien [illegible] protester au nom du droit et de la [illegible] acte de violence et couvrir de [illegible] inviolabilité de la liberté d'un [illegible].

Le secrétaire de l'Association Howard a reçu la lettre suivante. Nous la publions comme [illegible] témoignage de l'empressement que [illegible] citoyens de la Nouvelle-Orléans à [illegible] malheureux :

Nouv. Orléans, 15 août 1853.

A M. J. Ricard, secrétaire de l'Association Howard.

Monsieur,—Veuillez accepter le check ci-inclus de [illegible] part de transmettre cette somme à [illegible] vous jugerez convenable. Les [illegible] associés de la maison excusera, auprès [illegible] que nous avons mis à vous donner [illegible] sympathie que nous inspire [illegible] malheureux atteints de la fièvre jaune.

Nous sommes, Monsieur, vos obéissans serviteurs,

SCHMIDT & C°.

Acte de Bienfaisance.—M. Aimé Roger, consul de France à la Nouvelle-Orléans, a transmis au maire une somme de $150 dont il est destinée à la société Française de Bienfaisance et moitié à une association, au choix de M. Grossman. M. Roger se trouve en ce moment à St-Jacques.

Secours aux Indigens.—La *Sentinelle* de Plaquemine engage les paroisses de la Louisiane à ouvrir des souscriptions pour envoyer des secours aux malheureux de la Nouvelle-Orléans. C'est là une miséricordieuse pensée : nous sommes persuadés que les habitans de nos campagnes répondront à cet appel. La charité trouve amplement à s'exercer en ce moment dans notre ville. Ce n'est pas tout en effet que de secourir les malades indigens, de leur fournir les médicamens nécessaires, de les veiller et de les soigner, il faut ensuite leur procurer les moyens de ne pas mourir de faim, car les convalescens ne sauraient travailler.

M. Samuel Jones, ancien président de la Cour Suprême de New-York, est mort le 9 de ce mois, à Cold Spring, à l'âge de 66 ans.

Arrivée de l'Africa.

Le steamer *Africa* est arrivé à New-York le 11 de ce mois, avec des dates de Liverpool jusqu'au 30 juillet. Les dépêches publiées par les journaux de Charleston n'ajoutent que peu de détails à ceux que nous connaissons déjà.

Le Sultan de Turquie a, dit-on, signé la convention rédigée par la France, l'Angleterre et l'Autriche, et devait envoyer un ambassadeur à Saint-Pétersbourg. La protestation de la Porte contre l'occupation des principautés est pleine de modération.

L'affaire Kosta est au même point. Un autre Hongrois qui s'était enfui de Beyrout et était arrivé à Smyrne, ayant eu l'imprudence de se présenter à bord d'un steamer autrichien, fut arrêté, mais profitant d'un moment de liberté il se jeta à l'eau, gagna la terre, et courut chez le consul des Etats-Unis. Celui-ci le prit sous sa protection et obtint même du capitaine autrichien la remise de la femme et des enfans du réfugié.

Un différend est survenu au Danemark entre le ministère et la Chambre des Représentans.

L'empereur d'Autriche a défendu aux ouvriers autrichiens de voyager en Suisse.

Le général Concha, ancien capitaine-général de Cuba, a écrit une opuscule sur la mauvaise administration de Cuba par les fonctionnaires qui y sont envoyés. Il a demandé au gouvernement la permission de publier sa brochure.

On craint en Italie de nouvelles insurrections. Des émeutes ont eu lieu à Bologne, à Ravenne, à Rimini, à Frioli et à Ferrare. Le secrétaire d'Etat de la république de San Marino a été, dit-on, assassiné.

Ecoles Publiques.—La Direction des écoles publiques du deuxième, du troisième et du quatrième district a décidé que les vacances seraient prolongées jusqu'au mois d'octobre, à cause de l'épidémie qui sévit en ce moment à la Nouvelle-Orléans. C'est là une mesure à laquelle les familles applaudiront. Il serait à désirer que la Direction des écoles du premier district suivissent cet exemple. Il serait dangereux de réunir dans les salles d'étude un grand nombre d'enfans dont beaucoup ne sont pas acclimatés.

Infirmeries.—L'infirmerie établie dans la salle de bal du Globe a été ouverte lundi et a reçu le même jour une quinzaine de malades. Cette infirmerie peut contenir environ 200 malades. Celle de la rue Hevia, dans le premier district, étant encombrée, il est question d'en établir une autre dans le voisinage.

Biloxi.—La *Sentinelle* de Biloxi nous apprend que plusieurs cas de fièvre jaune se sont déclarés dans cette localité. Quelques-uns de nos habitants, dit-il, sont en proie à de vives alarmes, d'autres ne croient pas au danger. Quoiqu'il en soit, continue la *Sentinelle*, nous n'oserions engager les étrangers à venir ici sans prendre les précautions nécessaires.

CHRONIQUE LOCALE.

Inhumations dans les différens cimetières de la ville dans les vingt quatre heures se terminant mardi, 16 du courant, à 6 heures du matin.

	fièvre jaune.	autres malad.	Total
Cimet. Protestant, rue Girod,	3	2	5
Cyprès Grove No 1	7	0	7
Cyprès Grove No 2	59	7	66
Cimetière des Odd Fellows,	0	0	0
Cimet. Hôpital de Charité,	29	1	30
[illegible]	1	2	3
[illegible]	32	2	34
Do. de Lafayette, de dist.	18	2	20
Do. de Hebrew [illegible]	0	0	0
St Vincent de Paul, de dist.	21	2	23
Cimetière St Louis No 1	3	0	3
Do St Louis No 2,	1	1	2
Total,	174	19	193

Hopital de Charité.—Officiel.

Rapport de l'Hôpital de Charité pendant les vingt-quatre heures se terminant lundi, 15 du courant, à midi.

Admis, 67, guéris, 36, décès 47 dont 46 de fièvre jaune.

Affaires Renvoyées.—Le recorder a renvoyé au [illegible] des témoins, l'[illegible]

John Hennigan, accusé d'avoir frappé Mme Mary Kimbler, et Wm Delany.

P. O'Brien, accusé d'une tentative de meurtre sur James Sweeney.

Cautionnements.—Benjamin Foster, accusé d'avoir troublé la paix et proféré des menaces, a fourni cautionnement pour répondre de sa comparution devant la [illegible]

Affaire en voie.—Le recorder Winter a renvoyé au 16 septembre prochain l'interrogatoire de Jane McMahon et Betty Farlo, accusées d'avoir volé [illegible] à James Duncan.

Arrêté.—Michel O'Keefe, contre lequel une accusation d'assaut est portée, a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution devant la Première Cour de District.

Une dame assaillie.—Théophile Basque, h. c. l., accusé dans le Troisième District pour avoir frappé Mme A. Millien. L'accusé restera en prison jusqu'à ce que le recorder soit prêt à lui faire subir un interrogatoire.

Arrestations.—L'esclave Diamond, appartenant à Pascal, h. c. l., a été arrêté sous une accusation d'escroquerie.

La police s'est emparé, lundi soir, de Wm Vaughan, h. c. l., qui occasionnait du désordre dans la rue Union. L'accusé sera incessamment jugé.

Philip Anstett et S. Quincy ont été arrêtés, lundi soir, dans la rue de la Douane, à la demande de M. Eugène Parsant, qui les accuse de l'avoir assailli à main armée.

Jardins.—La police du Troisième District a fermé, lundi soir, un jardin où se réunissaient des Allemands pour boire de la bière et valser. Le jardin était tenu par M. Simon, au coin des rues Champs Elysées et Casteres.

Louisiane.—Il est question d'établir un journal whig dans la paroisse Assomption. Nous espérons que ce projet sera mis à exécution.

—Le *State Paper*, publié à Clinton, annonce que les paroisses de Est et Ouest Feliciana sont loin d'être saines.

—*L'Echo de la Pointe Coupée* annonce que la chaleur a été excessive et les nuits fraîches pendant la semaine dernière. Quelques cas de fièvre intermittente se sont déclarés dans la paroisse, mais la maladie n'offre aucun caractère alarmant.

—On lit dans la *Minerve* de Thibodeaux :

M. Wm A. Shafer, de Bayou Black, paroisse Terrebonne, nous a envoyé une canne à sucre mesurant six pieds et deux pouces et ayant quatorze nœuds. L'hon. H. C. Thibodeaux, de St Brigette, même paroisse, nous a également envoyé deux autres cannes de dimensions à peu près semblables.

Alabama.—Dans trente comtés de l'Alabama, Winston, le candidat démocrate pour la place de gouverneur, a obtenu 24,172 voix contre 13,437 données à tous les autres candidats.

Banques de New York.—Un état de situation des cinquante-cinq banques libres de New-York a été publié le 6 de ce mois. Leur circulation est de $9,520,286. Elles possèdent $9,726,489 en espèces et $59,400,746 en dépôt. Leurs prêts s'élèvent à $97,575,439.

De tous les propriétaires de New York M. Wm B. Astor est celui qui paie les taxes les plus élevées. Il a versé cette année plus de $40,000 entre les mains du trésorier.

Treize cents Danois se disposaient aux dernières dates à émigrer en Amérique : ils doivent se rendre à Utah. Les Mormons font dans le Nord de l'Europe des efforts inouis pour diriger l'émigration vers leur territoire.

FEUILLETON.

LES MAITRES SONNEURS,

ROMAN PAR GEORGE SAND.

Vingt-cinquième Veillée.

Quand je revins, je trouvai le grand bûcheux, Joseph et Huriel attablés ensemble. Ils m'appelèrent, et je me mis à souper avec eux, me prêtant à manger, boire, causer et chanter pour éviter l'éclat du dépit qui aurait pu s'amasser dans les discours dont Brulette aurait été le sujet. Joseph, nous voyant ligués pour le forcer à faire bonne contenance, se possédant très bien d'abord, et montra même de la gaîté ; mais, malgré lui, il mordit bientôt en caressant, et on sentait qu'à tout propos joyeux il avait un aiguillon au bout de la langue, ce qui l'empêchait d'y aller franchement.

Le grand bûcheux eût souhaité endormir son fiel par un peu de vin, et je crois que Joseph s'y serait prêté de bon cœur pour s'oublier lui-même, mais jamais le vin n'avait eu de prise sur lui, et, moins que jamais, il en ressentit le bon secours. Il but quatre fois comme nous autres, qui n'avions pas de raisons pour vouloir enterrer nos entendemens, et il n'en eut que les idées plus claires et la parole plus nette.

Enfin, à une méchanceté un peu trop forte qu'il lui vint, sur la finesse des femmes et la traîtrise des amis, Huriel, frappant du poing sur la table et prenant dans ses mains le bras de son père, qui depuis longtemps le poussait du coude pour le rappeler à la patience :

—Non, mon père, dit-il, pardonnez-moi, mais je n'en puis endurer davantage, et il vaut mieux s'expliquer ouvertement quand on y est. Que ce soit demain, ou dans une semaine, ou dans une année, je le sais que Joseph aura la dent aussi pointue qu'à cette heure, et, si j'ai l'oreille fermée jusque-là, il faudra bien toujours qu'elle finisse par s'ouvrir aux reproches et aux injustices. Voyons, Joseph, il y a une bonne heure que je comprends, et tu as dépensé beaucoup d'esprit de trop. Parle chrétien, j'écoute. Dis ce que tu as sur le cœur, le pourquoi et le comment. Je te répondrai de même.

—Allons, soit ! expliquez-vous, dit le grand bûcheux, en renversant son verre et prenant son parti comme il savait faire à l'occasion ; on ne boira plus, si ce n'est pour trinquer de franche amitié, car il ne faut pas mêler le venin du diable au vin du bon Dieu.

—Vous m'étonnez beaucoup tous les deux, dit Joseph, qui devint jaune jusque dans le blanc des yeux, et qui, cependant continua de rire mauvaisement. A qui diantre en avez-vous, et pourquoi vous grattez-vous quand nulle mouche ne vous pique ? Je n'ai rien contre personne ; seulement je suis en humeur de me moquer de tout, et je ne pense pas que vous m'en puissiez ôter l'envie.

—Peut-être ! dit Huriel dépité à son tour.

—Essayez-y donc ! reprit Joseph toujours ricanant.

—Assez ! dit le grand bûcheux, frappant sur la table avec sa grosse main noueuse. Taisez-vous l'un et l'autre, et puisqu'il n'y a pas de franchise chez toi, Joseph, j'en aurai pour deux. Tu as méconnu dans ton cœur la femme que tu voulais aimer, c'est un tort que le bon Dieu peut te pardonner, car il ne dépend pas toujours d'un homme d'être confiant ou méfiant dans ses amitiés ; mais c'est, à tout le moins, un malheur qui ne se répare guère. Tu es tombé dans ce malheur, il faut t'y soumettre et t'y soumettre.

—Pourquoi donc ça, mon maître ? dit Joseph, se redressant comme un chef courroucé. Qu'est-ce qui s'est chargé de dire mon [illegible] à celle qui n'en avait pas eu connaissance et qui n'a rien eu à en souffrir ?

—Personne ! répondit Huriel. Je ne suis pas un lâche.

—Alors, qui s'en chargera ? reprit Joseph.

—Toi même, dit le grand bûcheux.

—Et qui m'y obligera ?

—La conscience de ton propre amour pour elle. Un doute ne va jamais seul, et si tu es guéri du premier, il t'en viendra un second qui te sortira des lèvres aux premiers mots que tu lui voudras dire.

—M'est avis, Joseph, dis-je à mon tour, que c'est déjà fait, et que tu as offensé, ce soir, la personne que tu veux disputer.

—C'est possible, répondit-il fièrement ; mais cela ne regarde qu'elle et moi. Si je veux qu'elle en revienne, qui vous dit qu'elle n'en reviendra pas ? Je me rappelle une chanson de mon maître dont la musique est belle, et les paroles vraies :

On donne à qui demande.

Eh bien, marchez, Huriel ! Demandez en paroles, moi, je demanderai en musique, et nous verrons si on est trop engagé avec vous pour ne pas se retourner de mon côté. Voyons, allez-y franchement, vous qui me reprochez d'y aller de travers ! Nous voilà à deux de jeu, et nous n'avons pas besoin de nous déguiser. Une belle maison n'a pas qu'une porte, et nous frapperons chacun à la nôtre.

—Je le veux bien, répondit Huriel ; mais vous ferez attention à une chose : c'est que je ne veux plus de reproches, ni sérieux, ni moqueurs. Si j'oublie ceux que j'aurais à vous faire, ma douceur n'ira pas jusqu'à souffrir ceux que je ne mérite pas.

—Je veux savoir ce que vous me reprochez ! fit Joseph, à qui le trouble de sa bile ôtait la convenance.

Je vous défends de le demander, et je vous commande de vous en aviser vous-même, répondit le grand bûcheux. Quand vous échangeries quelque mauvais coup avec mon fils, vous n'en seriez pas plus blanc pour cela, et vous n'auriez pas sujet d'être bien fier, si je vous retirais le pardon que, sans rien dire, mon cœur vous a accordé !

—Mon maître, s'écria Joseph, très échauffé d'émotion, si vous avez cru avoir quelque pardon à me faire, je vous en remercie ; mais, dans mon idée, je ne vous ai pas fait d'offense. Je n'ai jamais songé à vous tromper, et si votre fille avait voulu dire oui, je n'aurais pas reculé devant mon offre ; c'est une fille sans pareille pour la raison et la droiture ; je l'aurais aimée, mal ou bien, mais sincèrement et sans trahison. Elle m'eût peut-être sauvé de bien des torts et de bien des peines ! mais elle ne m'en a pas trouvé digne. Or donc, je suis libre, à cette heure, de rechercher qui me plaît, et je trouve que celui qui avait ma confiance et me promettait son secours n'est bien dépêché de profiter d'un moment de dépit pour me vouloir supplanter.

—Ce moment de dépit a duré un mois, Joseph, répondit Huriel, soyez donc juste, un mois, pendant lequel vous avez, par trois fois, demandé ma sœur. Je devais donc penser que vous en faisiez une dérision, et, pour vous justifier d'une pareille insulte auprès de moi, il faut que vous me blanchissiez de tout blâme. J'ai cru à votre parole, voilà tout mon tort ; ne me donnez point à croire que c'en soit un dont je me doive repentir.

Joseph garda le silence, puis, se levant :

—Oui, vous avez raison dans le raisonnement, dit-il. Vous y êtes tous deux plus forts que moi, et j'ai parlé et agi comme un homme qui ne sait pas bien ce qu'il veut ; mais vous êtes plus fous que moi si vous ne savez pas que, sans être fou, on peut voir deux choses contraires. Laissez-moi pour ce que je suis, et je ne vous fais sentir pour ce que vous voudrez être. Si vous êtes un cœur franc, Huriel, je le connaîtrai bientôt, et si vous gagnez la partie de bon jeu, je vous rendrai justice et me retirerai sans rancune.

—A quoi connaîtras-tu mon cœur franc, si vous n'avez pas encore été capable de le juger et de m'en tenir compte ?

—A ce que vous direz de moi à Brulette, répondit Joseph. Il vous est commode de l'indisposer contre moi et je ne peux pas vous rendre la pareille.

—Attends ! dis-je à Joseph. N'accuse personne injustement. Thérence a déposé à Brulette que l'avais demandée en mariage, et n'y a pas quinze jours.

—Mais il n'a pas été dit et il ne sera pas dit autre chose, ajouta Huriel. Joseph, nous nous mettrons à genoux. Tiennet, il n'est pas qu'on ne sache ce que je pense de Brulette.

Cette parole toucha Joseph, et il avança la main comme pour prendre celle d'Huriel, mais son fier courage demeura en route, et il sortit en nous avançant un mot de plus à personne.

—C'est un cœur bien dur ! s'écria Huriel, qui était trop bon pour ne pas souffrir de ces airs d'ingratitude.

—Non ! c'est un cœur malheureux, lui répondit son père.

Frappé de cette parole, je suivis Joseph pour de gronder et le consoler, car il me semblait qu'il emportait la mort dans ses yeux. J'étais aussi mal content de lui qu'Huriel, mais l'habitude que j'avais eue de le plaindre et de le soutenir, m'emportait vers lui quand même.

Il marchait si vite sur le chemin de Nohant que je l'eus bientôt perdu de vue ; mais il arrêta au bord du Lajon, qui est un petit étang sur ce chemin, et de pâturage une brande déserte. L'endroit est triste et n'a pour tout ombrage, que quelques mauvais arbres mal nourris en terre maigre ; mais le marécage foisonne de plantes sauvages, et comme c'était le moment de la pousse du plateau blanc et de mille sortes d'herbages de marais, il y sentait bon comme en une chapelle fleurie.

Joseph s'était jeté dans les roseaux, et ne sachant pas suivi, se croyant seul et caché, il gémissait et grondait en même temps, comme un loup blessé. Je l'appelai, seulement pour l'avertir, car je pensais bien qu'il ne me voudrait pas répondre, et j'allai droit à lui.

—Ça n'est pas tout ça, lui dis-je, il faut s'écouter, et te pleurs ne sont pas pleurs.

—Je ne pleure pas, Tiennet, me répondit-il d'une voix assurée. Je ne suis ni si faible ni si heureux que de me pouvoir soulager par cette manière-là. C'est tout au plus si, dans les pires moments, il me vient une humeur terrible dans les yeux, et celle qui coule à présent, de cette figure, n'est pas de l'eau, mais du feu, qui me brûle le cœur. Mais ne m'en demandes pas la cause, je ne suis pas là-dessus ne veux pas la chercher. Le temps de la confiance est passé. Je suis dans ma force et ne crois plus à l'aide de personne. C'était de la pitié, je n'en ai plus besoin, et neveux plus compter que sur moi-même. Merci de tes bonnes intentions. Adieu. Laisse-moi.

—Mais où veux-tu passer la nuit ?

—Je vais voir ma mère.

—Il est bien tard, et il y a loin d'ici à Saint-Chartier.

—N'importe ! dit-il en se levant. Je ne saurais rester en place. Nous nous reverrons demain, Tiennet.

—Oui, chez nous, car c'est demain que nous y retournons.

—Ça m'est égal, dit-il encore. Où elle sera, je saurai bien la retrouver, votre Brulette, et rien n'est peut-être pas encore dit son dernier mot !

Il s'en alla d'un air très résolu, et voyant que sa fierté le soutenait, je renonçai à le tranquilliser. Je comptai que la fatigue, le plaisir de voir sa mère et une ou deux journées de réflexion le rassureraient à la raison. Je projetai donc de conseiller à Brulette de rester au Chassin jusqu'au surlendemain, et revenant vers ce village, je trouvai, dans le coin d'un pré que je traversais pour m'abréger le retour, le grand bûcheux et son fils, qui faisaient, comme de diantre, leur couverture ; ce qui signifiait qu'ils s'arrangeaient pour dormir dans l'herbe, ne voulant pas déranger les deux fillettes au vieux château, et se faisant un plaisir de reposer à la franche étoile en cette douce saison de printemps.

Leur idée me sembla bonne, et le gazon frais meilleur que le foin échauffé, en quelque grenier, par une trentaine de camarades. Je m'étendis donc à leurs côtés, et, regardant les petits nuages blancs dans le ciel clair, respirant l'aubépine, et songeant à Thérence, je m'endormis du meilleur somme que j'eusse jamais fait.

J'ai toujours été franc dormeur et m'en suis rarement tiré de moi-même dans ma jeunesse. Mes deux camarades de lit, ayant beaucoup marché pour arriver au Chassin, laissèrent aussi lever le soleil, et s'éveillèrent en riant de se voir devancés par lui, ce qui ne leur arrivait pas souvent. Ils s'égayèrent encore davantage en regardant comme je m'y prenais pour ne pas tomber dans la ruelle, en ouvrant les yeux sans pouvoir en jouir.

—Or ça, dit Huriel, debout, mon garçon, car nous voilà en retard. Mais-tu une chose ? C'est que nous sommes aujourd'hui au dernier jour de mai, et que c'est chez nous la coutume d'attacher le bouquet à la porte de la bonne amie, quand on ne s'est pas trouvé à même de le faire au premier jour du mois. Il n'y a point de risque qu'on nous ait prévenus, puisque, d'une part, on ne sait point où sont logées ma sœur et ta cousine, et que, de l'autre, on ne pratique pas chez vous ce bouquet du *reveney*. Mais nos belles sont peut-être déjà éveillées, et si elles sortent de leur chambre avant que le mai soit planté à l'huisserie, elles nous traiteront de paresseux.

—Comme conseil, répondis-je en riant, je te permets bien de planter ton mai, et comme frère, ta permission serait bonne pour le mien ; mais voilà le père qui n'entend peut-être pas de la même oreille.

—Si fait ! dit le grand bûcheux. Huriel m'a dit quelque chose de cela. Essayer n'est pas difficile ; réussir, c'est autre chose ! Si tu sais t'y prendre, nous verrons bien, mon enfant. Cela te regarde !

Encouragé par son air d'amitié, je courus au buisson voisin et coupai, bien gaîment, tout un jeune cerisier sauvage en fleurs, tandis qu'Huriel qui s'était, à l'avance, pourvu d'un de ces beaux rubans tissus de soie et d'or qu'on vend dans son pays, et que les femmes mettent sous leurs coiffes de dentelle, mêlait de l'épine blanche avec de l'épine rose et les nouait en un bouquet digne d'une reine.

Nous ne fîmes que trois enjambées du pré au château, et le silence qui y était nous assura que nos belles dormaient encore, sans doute pour avoir causé ensemble une bonne partie de la nuit ; mais notre étonnement fut grand lorsqu'entrant dans le préau, nous vîmes un superbe mai tout chamarré de rubans blancs et argent, pendu à la porte que nous pensions étrenner.

—Oui-dà ! dit Huriel, se mettant en devoir d'arracher cette offrande suspecte, et regardant de travers son chien qui avait passé la nuit dans le préau. Comment donc avez-vous gardé la maison, maître Satan ? Avez-vous fait déjà des connaissances dans le pays, que vous n'ayez pas mangé les jambes de ce plauteur de mai !

—Un moment, dit le grand bûcheux, arrêtant son fils qui voulait ôter le bouquet ; il n'y a, par ici, qu'une connaissance que Satan soit capable de respecter et qui sache la coutume de *reveney*, pour l'avoir vue pratiquer chez nous. Or, tu as promis, à celui-là justement, de ne le point contrecarrer. Contente-toi donc de plaire sans le faire prendre en déplaisance, et respecte son offrande, comme, sans doute, il eût respecté la tienne.

—Oui, mon père, dit Huriel, si j'étais sûr que ce fût lui ; mais qui nous dit que ce ne soit pas quelque autre ! et pour Thérence peut-être ?

Je lui observai que personne ne connaissait Thérence et ne l'avait peut-être encore vue, et, en regardant les fleurs de mésaphar blanc qui étaient liées la en gerbes et fraîchement arrachées, je me rappelai que ces plantes n'étaient pas communes dans l'endroit et ne poussaient guère que dans les marais du Lajon, où j'avais vu Joseph s'arrêter. Sans doute, au lieu de s'en aller à Saint-Chartier, il était revenu sur ses pas, et il avait même faille qu'il entrât bien avant dans l'eau et dans le sable mouvant, qui y est dangereux, pour en retirer une si belle, [illegible]

—Allons, dit Huriel en soupirant, c'est donc que la bataille commence, entre nous ! Et [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi soir, 16 août 1853.

Le marché au coton est encore calme. Les transactions d'hier et d'aujourd'hui ne s'élèvent pas à 200 balles. Nous reproduisons notre tableau des prix :

Inférior, de 8¼ @ 7½ | Middling fair, ...11½ @12—
Ordinaire, de 8½ @ 9½ | Fair, ...12¾ @ —
Middling, de 9½ @10½ | Fully fair, ...12¾ @ —
Good Mid. de 11¼ @11¾ | Good fair, ...— @ —

TABAC—Il ne se fait rien sur ce marché.

SUCRE—Les ventes d'hier et d'aujourd'hui se montent à 250 boucauts de 3 @ 4½ cts.

MELASSE—Quelques petits lots de mélasse de Texas ont été pris aujourd'hui à 17 cts.

FARINE—Ventes : 1,000 barils de $6 @ $6 12½ cts la superfine et $7 l'extra de St-Louis.

MAIS—Ventes : 240 sacs, qualité inférieure, à 57 cts, et 200, blanc, à 63 cts.

AVOINE—Ventes : 250 sacs de St-Louis à 40 cts.

SON—Cet article a rapporté 60 cts les 100 livres.

PROVISIONS—Le porc mess à rapporté de $16 75 @ $16 en détail. Il ne s'est fait que 20 tierçons, épaules de 1re qualité à 6⅛ cts. 600 tierçons graisse de 1re qualité ont été pris à 10⅛ et 700 barillets à 11⅛ cts la livre.

CORDE D'EMBALLAGE—Bonne demande. Les transactions d'hier et d'aujourd'hui se montent à 1,000 rouleaux de 6⅛ @ 7 cts.

CAFE—Ventes : 200 sacs Rio à 9 cts, et 400 sacs, pour lavés, à 7 cts la livre.

CHANGE—Les traites à vue sur New York ont baissé. Nous cotons :

Sterling, de 9 @ 9½ prime ; Paris, de 5fr 10 @ 5fr 05
Traites sur New-York, 60 jours, ¼ @ ⅜ p. c. de prime.
Checks, au pair, ⅛ pour cent d'esc.

FRET—Rien de nouveau.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Navire Lemuel Dyer, Williams, Havre
Tarquin, Dyght, Liverpool
Goélette O B Mathews, Noble, Bellas Honduras

Arrivés Hier.

Pas d'arrivages de la mer.

STEAMBOATS.

F F Kimball, Pierce, Bayou Sara.
J Webre, Terrebonne, Lafourche.
Ophelia, Baldin, de la Balise.

Liste des Bateaux à vapeur partant aujourd'hui.

Rivière Rouge	Shreveport, Tarball	5 h P M
St Louis	Lish Tams, Haywood	5 h P M
Ocean Springs	Creole, Walker	9 h A M
Mobile	Oregon, Hiern	Midi
Bayou Sara	Ophir, [illegible]	5 h P M
Lexington	St Charles, Dunean	Midi
St Louis	Uncle Sam, Lee	5 h P M
Opelousas	Opelousas, Hinckley	Midi

SOCIEDADE PORTUGUEZA DE BENEFICENCIA.

Eleiçoens, e Anniversario.

Segundo manda os Regulamentos, os membros que compõem esta Sociedade se reunirão Domingo 28 do corrente mez, no café do Sr Alex. Peretta, esquina das ruas Canal e Baronne, ás 8 horas da manhã, para celebrarem o 5° Anniversario da dita Sociedade, e fazerem as Eleiçoens dos Officiaes Seguintes : um Presidente, um Vice Presidente, um 2° dito, um Secretario, um Tesoureiro, e um Abadiro.

Antes da Eleição, a Sociedade fará sua Procissão como de costume, passando pelas ruas mais publicas desta Cidade, e acabada que seja se reunirão na Salla Maçonica de Perfeita Uniaõ, No 5, rua Rempart, entre Domaine e S. Phillippe, aonde se fará as ditas Eleiçoens e aonde estará preparado o Banquete para terminar o dia tão Glorioso que celebramos.

O Sor Presidente espera que todos os membros estejão presentes.

ANTONIO VIEIRA, Secretario.
Nova Orleans, 17 de Agosto de 1853.
17 a—juaq. 28

On demande.

UN commis ou une institutrice pour le Collège de la Louisiane dans la paroisse St Jacques. [illegible] M. O. Lefebvre et Leroux.

Maison à louer ou à vendre. [illegible]

CHARLES CAVAROC.

[illegible]

AVIS.

Nous sommes autorisés à annoncer THOMAS G. MACKEY comme candidat INDÉPENDANT pour représenter au Congrès le Premier District Congressionnel de la Louisiane.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer que M. LAFAYETTE GUYOL est candidat à la place de Collecteur des taxes d'Etat pour le deuxième district, sujet à la décision de la convention whig.

JOHN S. BARON,
Greffier actuel de la Cinquième Cour de District
EST CANDIDAT
Comme Greffier de cette Cour.
L'élection aura lieu le 7 novembre 1853.

La preuve la plus convaincante de l'efficacité des AMERS ALLEMANDS du Dr Hoofland, préparés par le Dr C. M. Jackson, [illegible]

A vendre par J. WRIGHT & Co.
No 151, rue de Chartres

Une comparaison juste.

Le Rév. William Roslatt, ministre bien connu de l'Eglise Méthodiste et demeurant à Naples, tire, entre le célèbre vermifuge du Dr McLane et un furet, la comparaison suivante : elle excite le rire, mais elle n'en est pas moins exacte :

« Un furet, lorsqu'on le place à côté d'un trou de rats, y pénètre, le parcourt en tous sens, s'empare de l'animal, le tue et le ramène à la lumière. Le Vermifuge américain du Dr McLane est aussi impitoyable pour les vers, [illegible] »

Un voisin de M. Roslatt, M. John Briggs, en fait la même éloge : tous deux ont employé ce remède tous deux ont été témoins de son efficacité. [illegible]

Le Vermifuge du Dr McLane est à vendre par
SCOVIL & MEAD,
8 août—6f 111, rue de Chartres.

Aux malades.

Le Dr McLane, inventeur des célèbres pilules pour les maladies de foie, a employé ce remède pendant plusieurs années avant que. [illegible] Ce savant médecin a éprouvé, comme tous les hommes de cœur, un invincible répugnance à entrer en lice avec ces charlatans qui répandent dans le public leurs titres remèdes et se font, pour atteindre leur but, aux réclames des journaux. [illegible] Les pilules du Dr McLane ont fait entièrement disparaître ce fléau de l'Amérique, la maladie de foie.

A vendre par SCOVIL & MEAD,
15 août—6 111, rue de Chartres

Décédé hier, à 1 heure et demie, CHARLES DALLIE, âgé de 38 ans, natif du département de Seine et Oise (France). Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu à 8 heures A. M. Le convoi partira de sa demeure, rue Claiborne, entre Ste Anne et Dumaine.

I. O. O. F.

Les membres de la Loge l'Etoile Polaire No 19, I. O. O. F., ainsi que les fr.. de l'ordre en général, sont priés de se réunir au local de la loge, ce matin, 17 août, à 7 heures et demie, pour assister au convoi et enterrement du fr.. CHS. DALLIE, décédé hier.

Par ordre du N. G.
O. ROBIN, Secrétaire.

Sociedad de Beneficencia Mexicana.

Los Miembros de esta Sociedad se reuniran esta mañana á las seis y media, en el café de Du Bartolomé Vallory, calle de la Victoria, No 15, para acompañar á su última morada, los restos del difunto socio Du ANTONIO MOLL.

De orden del Presidente,
J. C. VALLS, Secretario.

GUANO DU PEROU.
Importation directe des Iles Chinchas.

LES consignés ont l'honneur d'informer le public et particulièrement les agriculteurs et les facteurs, que par suite d'arrangements qu'ils ont pris avec MM. E. Barreda & Frères, de Baltimore et de Lima, agents accrédités du gouvernement péruvien aux Etats-Unis, pour la vente de l'engrais connu sous le nom de GUANO, ils ont obtenu le privilège de l'importer directement des Iles Chinchas dans cette ville, [illegible]

[illegible]

De 1 à 10 tonneaux,	$50 00 le tonneau	
De 11 à 25 tonneaux,	49 00	"
De 26 à 50 tonneaux,	48 00	"
De 51 à 100 tonneaux,	47 50	"
De 101 à 150 tonneaux,	47 00	"
De 151 et au-dessus,	46 50	"
Pour chargement entier,	[illegible]	

[illegible]

CASTILLO & [illegible]

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

La fièvre jaune à la Mobile.

Mobile, 15 août.

Nombre de cas de fièvre jaune se sont déclarés aujourd'hui, et plusieurs ont eu un fâcheux résultat. Beaucoup de personnes partent pour les résidences sur les côtes du Golfe afin d'échapper à cette maladie.

Nouvelles plus récentes des Plaines—Combat entre les Indiens.

Louisville, 15 août.

Une personne qui vient d'arriver du Fort Laramie annonce que les Indiens se sont livré un combat acharné. Les combattans se composaient de plusieurs tribus, parmi lesquelles se trouvaient les Pawnees et les Sioux. [illegible] Quelques hommes, revenant de la Californie, disent que ces choses ont été exagérées. Le nombre des combattans s'élevait, selon eux, à huit mille. Les Sioux aidés des Cheyennes, comptaient 3000 hommes et les Pawnees, aidés des Sacks, des Iowa et des Pottawatamies, étaient forts de 3000. La bataille a duré un jour entier et le nombre des tués, des deux côtés, a été de 500 à 600 hommes.

Un combat a été livré à environ cinquante milles du Fort Kearney.

AVIS AU PUBLIC.

PEDRO DIAZ FERNANDEZ, docteur en médecine et chirurgien, qui a résidé des années à la Havane et traité avec succès la fièvre jaune dans les Hôpitaux, vient de s'établir dans cette ville et a l'honneur d'offrir ses services au public. Son domicile est rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine, No 111. Il donnera des consultations tous les jours, de 11 heures A. M. à 1 heure P. M.

AVISO AL PUBLICO.

EL Doctor en Medicina y Cirugia, Dn. PEDRO DIAZ, que ha residido muchos años en la Habana y tratado con buen exito la fiebre amarilla en sus hospitales, acaba de establecerse en esta ciudad y tiene el honor de ofrecerse al Público, calle del Maine, entre Borbon y Delfina, No 111. Consulta todos los dias de 11 á 1 de la tarde.

Graines—Graines.

T. BACHELIER,
Marchand de Graines, Horticulteur, Botaniste,
Rue des Ursulines, entre Vieille Levée et Condé.
RECOLTE DE 1853.

REÇU par le steamer Cherokee de New-York [illegible]

[illegible]

A louer.

UNE superbe maison située rue Toulouse, No 23, entre Chartres et Levée, avec toutes ses dépendances, consistant en un grand magasin au rez de chaussée avec un entresol, au 1er étage, 4 grandes chambres avec cabinets [illegible] et un grand magasin à coté. Pour les conditions s'adresser à J. N. CURIEN, encoignure Condé et Dumaine

A VENDRE—[illegible] cigares reçus par le steamer [illegible] J. N. CURIEN, encoignure Condé et Dumaine

A VENDRE en magasin : 350 demi-gallons vides de 5 gallons, 100 do do de 2 do, 100 caisses vermouth de La Noilly Ils & Co, [illegible] J. N. CURIEN, encoignure Dumaine et Condé

Est recommandé sérieusement à leurs amis et au public, qu'à partir d'aujourd'hui, leurs bureaux seront fermés après trois heures de l'après-midi, jusqu'au premier octobre prochain :

Fred. DE FUENTES & Co.,
B. CAHUZAC & Co.,
Jno J. ADAMS,
A. CARRIERE,
DELVAILLE & MORENO,
L. SUJAC,
AVET FRERES,
J. J. TARDOS,
Tass. PINET & Co.,
PAUL LACROIX,
A. J. DA SILVA & BELL,
A. D. GRIFF & Co.,
S. DE VISSER & Co.,
W. F. VREDENBURGH & Co.,
BOULIGNY & GANUCHAUD,
A. MIRAUD,
P. LONGOS & GRATIAA,
VICTOR DAVID,
J. B. PRAAU & Co.,
G. CAVAROC.

Nouvelle-Orléans, 13 août 1853.

Consulat de Belgique.

M. BARTHOLOMETEETER est prié de se présenter à ce consulat pour affaire qui l'intéresse.
H. MEGGENS,
31 rue de la Commune

Fraises nouvelles.

[illegible] DUNTZE & IKEN, cor. Royale et Conti

Cornichons français.

[illegible] DUNTZE & IKEN.

BRIQUES A FEU.

DIX MILLE briques à feu, apportées depuis peu de Liverpool, à vendre par
E. HAUTRE & Co,
No 25 rue Condé

[illegible] B. PIPPET

DEUIL. DEUIL.
Maison F. Fryer & Co.
Rue de Chartres, 54, entre Bienville et Douane.

NOUS avons l'honneur de rappeler aux dames notre spécialité de deuil et demi deuil, barèges, [illegible]

Ecriture et Tenue des Livres.

[illegible] RUFUS DOLBEAR, 106 rue du Canal.

[illegible]

SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages 10,000 SANGSUES de premier choix, [illegible]

[illegible]

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1853.

A UNE assemblée du Bureau des Commissaires tenue ce jour, il a été [illegible]

A. LAVET, Secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Lundi, 1er août 1853.

[illegible] RICHARD RELF, Caissier

Banque de la Louisiane.

[illegible] N. M. DAVIS, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 25 juillet 1853.

[illegible] E. ROUSSEAU, Caissier.

Banque des Artisans et Négociants.

[illegible] G. URUZAT, caissier

Mairie de la Nlle-Orléans.

Le 30 juillet 1853.

[illegible] A. D. CROSSMAN, Maire

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Le 21 juillet 1853.

[illegible] A. D. CROSSMAN, Maire

Avis aux Entrepreneurs.

[illegible]

College St. Joseph—Bardstown, ky.

[illegible]

Société S. [illegible] —P. WAGGAMAN devient associé, à dater de ce jour, dans la raison de P. SEAWELL & Co.
Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1853.
14 juillet—30 P. SEAWELL.

J. E. AVEQUIN,

Chimiste, analyste, essayeur sur tous métaux, sur toutes espèces minérales d'où tous les métaux connus sont extraits, et généralement sur tous les corps de la nature connus en chimie.

[illegible] 906 Nouvelle-Orléans

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No. 98,
Entre les rues Perdido et Poydras.

CET établissement est maintenant dirigé par les Drs A. MERCIER, No 120, rue du Canal, J. A. BRADBURY, à [illegible]

[illegible]

Source de Gullum, comté de Choctaw, Alabama.

CHARLES-CULLUM, ancien propriétaire du Mansion House, à Mobile, [illegible] CHARLES CULLUM

A louer—Le premier étage de la maison encoignure Bienville et Royale. S'adresser à la Pharmacie, de ALEXIS & LEVIS

Maisons et Magasins à Louer.
Possession en sera donnée immédiatement.

[illegible]

A vendre, pour cause de départ, UNE PHARMACIE [illegible]

ARNOUX,
Encoignure Ste Anne et Chartres, No 14,
Maison Poussin.

[illegible]

URIAH A. POLLARD & CO,
76, rue du Canal,

[illegible]

FROST & Co.,
Rue des Magasins, No 10. Nlle-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
BOTTES, SOULIERS,
CHAPEAUX.

[illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE,
Actuellement situé dans la paroisse St Jacques, au siège de l'ancien Collège Jefferson.
PRÉSIDENT :—LOUIS DUFAU

[illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE.
Rue Dauphine, 313,
Entre Ursulines et Hôpital

[illegible]

Collège de Saint Xavier. Cincinnati

LE Rév. Père SAUTOIS, [illegible] A. MUCHET KERNION, agent

AVIS

LES REÇUS DE TAXES [illegible] EDMUND FAUCHET.

Vins, Sherry, Vins d'Oporto et de Madère.

[illegible]

AVIS.

[illegible] L. A. LEVY [illegible]

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS.
DELCROIX—importateur.

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—Août 1853.

[illegible]

Demande de 30 jeunes nègres.

[illegible] J. T. HATCHER

$150 de Récompense

[illegible] J. M. JOHNSTON & Co.

CAVELIER & MAXENT,

[illegible]

300 BARRIQUES Vin Bordeaux [illegible]

CHEMISES FRANÇAISES.
26, Rue de Chartres.

[illegible] LAGAY & LECARU

Galerie Daguerrotype de MOISSENET,
No 1, rue du Camp, encoignure Canal.

[illegible]

Aux amateurs de chasse.
G. LAVIE.

[illegible]

ENTREPOT DE VINS,

[illegible]

Modes—Modes—Modes.

[illegible]

[illegible]